



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. MARTINDALE, *président du Comité permanent des modifications législatives*, présente le quatrième rapport du Comité, que voici :

Le Comité s'est réuni le lundi 17 juillet 2000, à 10 heures, dans la salle 255 du palais législatif, afin d'examiner les projets de loi dont il est saisi.

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi suivant :

- (N° 41) — *Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire, le remboursement de la dette et la protection des contribuables et modifications corrélatives/The Balanced Budget, Debt Repayment and Taxpayer Protection Amendment and Consequential Amendments Act*

Victor Vrsnik

Canadian Taxpayers Federation

Le Comité a examiné le projet de loi n° 41 — *Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire, le remboursement de la dette et la protection des contribuables et modifications corrélatives/The Balanced Budget, Debt Repayment and Taxpayer Protection Amendment and Consequential Amendments Act* — et a convenu d'en faire rapport sans amendement.

Sur la motion de M. MARTINDALE, le rapport du Comité est déposé.

M^{me} KORZENIOWSKI, *vice-présidente du Comité des subsides*, présente le rapport du Comité pour le 17 juillet 2000 que voici :

EN COMITÉ

Le Comité adopte la proposition suivante :

21.3 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas SOIXANTE-QUATRE MILLIONS TRENTE-CINQ MILLE SEPT CENTS DOLLARS pour LA SANTÉ :

PROGRAMMES ET OPÉRATIONS EXTERNES..... 64 035 700,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001.

Il est fait rapport de cette résolution.

Le rapport est déposé, et le Comité des subsides obtient la permission de siéger de nouveau.

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, M. DYCK, M^{me} CERILLI, M. PENNER (Steinbach), M^{me} ASPER et M. DERKACH font des déclarations de député.

Sur la motion de M. DYCK, il est ordonné que la composition des comités permanents soit modifiée comme suit :

Services publics et ressources naturelles

M. REIMER remplace M. GILLESHAMMER.

Modifications législatives

Le mardi 25 juillet 2000, à 18 h 30 :

M^{me} SMITH (Fort Garry) remplace M. LOEWEN;

M. DERKACH remplace M. PENNER (Steinbach);

M. SCHULER remplace M. PITURA;

M. FAURSCHOU remplace M. PRAZNIK.

Sur la motion de M. DEWAR, il est ordonné que la composition du Comité permanent des services publics et des ressources naturelles soit modifiée comme suit :

M^{me} KORZENIOWSKI remplace M^{me} CERILLI;

M. AGLUGUB remplace M. NEVAKSHONOFF.

M. le *ministre* CALDWELL propose que le projet de loi n^o 45 — *Loi modifiant la Loi sur la pension de retraite des enseignants/The Teachers' Pensions Amendment Act* — soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Il s'élève un débat.

Après l'intervention de M. le *ministre* CALDWELL, le débat est ajourné sur la motion de M. ROCAN.

M^{me} la *ministre* FRIESEN propose que le projet de loi n^o 48 — *Loi modifiant la Loi sur les obligations de développement rural/The Rural Development Bonds Amendment Act* — soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Il s'élève un débat.

Après l'intervention de M^{me} la *ministre* FRIESEN, le débat est ajourné sur la motion de M. LOEWEN.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion qui suit de M. le *ministre* LATHLIN :

que le projet de loi n^o 6 — *Loi sur la conservation et la protection des ressources hydriques et modifications corrélatives/The Water Resources Conservation and Protection and Consequential Amendments Act* — soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse de laisser la question inscrite au nom de M. MAGUIRE.

Après les interventions de MM. ENNS, FAURSCHOU et LOEWEN, la question, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion qui suit de M. le *ministre* LATHLIN :

que le projet de loi n^o 21 — *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement hydraulique/The Water Resources Administration Amendment Act* — soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse de laisser la question inscrite au nom de M. MAGUIRE.

Après l'intervention de M. ENNS, la question, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Mardi 18 juillet 2000

Avec le consentement unanime de l'Assemblée, l'ordre d'examen des budgets, prévu dans le document parlementaire n° 138 déposé le 17 mai 2000, et modifié par la suite, est modifié de nouveau de façon à ce que, le mardi 18 juillet 2000, le budget du ministère des Affaires autochtones et du Nord soit examiné dans la salle 254.

Conformément au paragraphe 12(5) du *Règlement*, le président nomme exceptionnellement M. NEVAKSHONOFF, *député d'Entre-les-Lacs*, M. RONDEAU, *député d'Assiniboia*, et M. STRUTHERS, *député de Dauphin-Roblin*, vice-présidents du Comité des subsides pour le mardi 18 juillet 2000.

L'Assemblée se forme en comité plénier afin d'examiner les crédits à accorder à Sa Majesté.

L'Assemblée poursuit ses travaux en comité.

La séance est levée à 18 h 1, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à demain, à 13 h 30.

Le président,

George HICKES